

05961

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



**LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET L'IMPACT DES ACTIONS MAJEURES**

Avril 1999

I – INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays où l'agriculture constitue la principale source de revenus et d'emplois. Au regard des faibles performances du secteur agricole, il s'est avéré indispensable d'élaborer une politique de développement agricole durable. L'objectif global de cette politique est défini ainsi qu'il suit :

«Assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et améliorant la qualité de la vie et de l'environnement».

Cet objectif global ainsi que les objectifs spécifiques et les mesures d'accompagnement sont contenus dans la Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable (DPDAD).

Pour la mise en œuvre de cette politique, sept axes d'orientations stratégiques ont été définis :

- favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- moderniser les exploitations agricoles et d'élevage ;
- favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leur rôle ;
- amorcer une gestion durable des ressources naturelles ;
- accroître la sécurité alimentaire ;
- améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale ;
- recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

L'ensemble de cette stratégie est développé dans un document intitulé Document d'Orientations Stratégiques à l'Horizon 2010 (DOS).

Pour permettre d'atteindre l'objectif global qui lui est assigné, le Ministère a élaboré également un Plan Stratégique Opérationnel qui va servir de cadre d'intervention unique des partenaires au développement dans le secteur agricole.

L'impact des actions majeures de cette politique de développement agricole durable sera développé dans les paragraphes ci-dessous.

II – IMPACT DES ACTIONS MAJEURES

En reprenant les grands axes du DOS, les principales actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. Favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural

Il s'agit entre autres d'améliorer l'offre de financement des activités du monde rural par la création d'un cadre institutionnel et réglementaire propice au développement. Dans ce sens, un Plan d'Actions sur le Financement du Monde Rural a été élaboré avec l'appui de l'Union Européenne qui a déjà mobilisé des fonds pour financer les actions identifiées.

2. Moderniser les exploitations agricoles

L'accent a été essentiellement mis sur :

2.1. L'équipement des producteurs : Dans la mise en œuvre du deuxième engagement du 02 Juin 1994 pris par son Excellence Monsieur le Président du Faso et portant sur la contribution de la mécanisation à l'accroissement de la production agropastorale :

2.1.1. Plusieurs opérations tracteurs ont été menées (25 tracteurs libyens, 50 tracteurs indiens acquis sur budget national) portant à 300 le nombre de tracteurs mis à la disposition des producteurs en trois ans.

2.1.2. 7 400 unités de matériels de traction animale ont été produites et attribuées (1 800 charrues bovines, 1 000 houes manga, 500 charrues asines, 200 charrettes tombereau et 200 charrettes plateau, 1 800 butteurs bovins, 1 800 Houes adaptables, 100 semoirs) portant ainsi à 60 000 unités la quantité de matériel agricole mise à la disposition des producteurs depuis l'opération 30 000 charrues en 1991. Le taux d'équipement aura passé de 32 à 37 %. La stratégie sur la mécanisation agricole déjà élaborée contribuera au renforcement de ce sous-secteur.

2.2. Le renforcement et l'extension de l'approche gestion des terroirs

Dans le souci du renforcement des équipements en infrastructures de développement socio-économique à la base et des capacités techniques de gestion et d'organisation des producteurs, les actions menées ont essentiellement concerné les projets de développement local répondant notamment aux besoins des communautés rurales :

- Construction de boulis ;
- Aménagement de bas-fonds ;
- Construction de pistes rurales ;
- Elaboration de plans de développement villageois ;
- Réalisation de forages.

Dans les zones d'intervention du Programme National de Gestion des Terroirs, les interventions ont porté sur :

- la Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols (DES/DRS) ;
- la production de plants ;
- la confection de cordons pierreux ;
- le reboisement collectif et individuel ;
- la récupération des zones dégradées ;
- les aménagements de bas-fonds et d'aval de barrages ;
- la construction d'infrastructures socio-sanitaires et socio-économiques;
- etc.

2.3. L'encouragement des jeunes fixés dans leurs terroirs

Le Projet Fixation des Jeunes dans leurs Terroirs qui concerne surtout les jeunes ruraux a pour objectifs :

- la contribution à la résorption du chômage ;
- la création d'emplois ;
- la création de revenus à travers des actions génératrices de revenus.

Ce projet connaît aujourd'hui l'adhésion massive de plus de 30 000 jeunes de toutes les provinces organisés autour des cultures de coton, d'arachide, du riz pluvial et de bas-fonds, de sésame, d'élevage, de maraîchage, qui leur procurent des revenus substantiels.

En vue de consolider les acquis de ce projet, une stratégie a été élaborée avec l'appui financier du PNUD et l'assistance technique de la FAO. En attendant l'élaboration des Plans d'Actions, une phase pilote de trois (3) ans du Programme National de fixation des Jeunes dans leurs terroirs financé par le PNUD pour un montant de 911 700 dollars US va démarrer dans les prochains jours.

La BAD a également consenti un financement de 2 927 450 000 FCFA à travers le Projet Education IV/BAD – Volet Agriculture pour renforcer les acquis des Centres de Promotion Rurale (CPR). Le Gouvernement autrichien se propose d'intervenir pour la redynamisation des Centres de la Brigade de Production mis en place dans le cadre des engagements nationaux.

3. Favoriser la professionnalisation

Les actions menées par le Ministère visent à favoriser l'émergence et contribuer à l'organisation et au renforcement des organisations professionnelles agricoles.

En la matière, les acquis ont été les suivants :

3.1. L'élaboration d'une politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso.

3.2. L'adoption par l'Assemblée Nationale le 15 avril 1999 de la Loi portant Réglementation des Sociétés Coopératives et Groupements au Burkina Faso.

3.3. L'élaboration d'un avant-projet de loi et d'un projet de décret relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement des chambres régionales d'agriculture au Burkina Faso.

3.4. L'élaboration des cahiers généraux de charges pour la gestion des petits aménagements hydro-agricoles, des terres aménagées pour cultures pluviales, des terres aménagées à des fins pastorales qui ont été soumis pour adoption en Conseil des Ministres.

3.5. La tenue le 08 avril 1999 à Bogandé du Premier Forum des «Nouveaux Acteurs de l'Agriculture».

3.6. La tenue le 09 avril 1999 à Bogandé de la Quatrième Session de la Journée Nationale du Paysan en présence du Président du Faso.

3.7. La remise des prix du Concours Agricole Entente le 09 avril 1999 à Bogandé par le Président du Faso.

Un Plan d'Actions pour l'Emergence d'Organisations Professionnelles Agricoles a été élaboré et les fonds mobilisés auprès de l'Union Européenne permettront de démarrer le projet dans les prochains mois.

4. Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Les 2^e et 3^e Journées Nationales du Paysan tenues respectivement à Djibo en 1996 et à Dédougou en 1998 ont été l'occasion pour le Président du Faso de s'entretenir avec les producteurs et de les encourager. Au cours de ces rencontres, ceux-ci ont pris l'engagement à travers leurs déclarations, de s'investir davantage dans les actions ci-après :

- conservation des eaux et des sols ;
- aménagement des bas-fonds pour le développement de la riziculture ;
- utilisation de la fumure organique.

Avec l'appui financier des différents partenaires au développement qui financent les projets de développement intégré, ces engagements se sont matérialisés par :

- la protection et la restauration d'une superficie de 28 000 ha environ avec la construction de diguettes anti-érosives dans les parcelles de cultures ;
- l'aménagement de 4 000 ha environ de bas-fonds sur 1 000 ha prévus dans la Déclaration de Politique Générale du 15 juillet 1996 de son Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- la construction de 20 000 fosses et étables fumières qui ont produit 504 000 tonnes de fumier.

A cela, il faut ajouter l'impact des actions de vulgarisation à travers les parcelles de démonstration variétale (diffusion de semences améliorées) ainsi que celles de la fumure minérale, notamment le burkinaphosphate, et de la fumure organique.

En attendant la mise en place du Plan d'Actions sur les Semences Améliorées, les résultats obtenus des parcelles de démonstration «**BLAISE COMPAORE**» conduites par 248 paysans à partir des semences remises aux producteurs par son Excellence Monsieur le Président du Faso lors de la Journée Nationale du Paysan à Dédougou seront consolidés dès la prochaine campagne agricole.

Le Plan d'Actions pour la Filière Riz sur financement Union Européenne déjà acquis démarrera dans les prochains mois.

Pour favoriser la recapitalisation de la fertilité des sols il a été adopté une stratégie nationale et un Plan d'Actions de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols.

5. Accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Dans ce domaine, le Ministère vient d'engager une étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire. Cette stratégie tracera une vision cohérente de la sécurité alimentaire à l'aube du XXI^e siècle.

6. Améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale

Le Projet Sécurité Alimentaire et Nutrition (PSAN) dans sa stratégie d'intervention a mis l'accent sur la dimension ménage de la sécurité alimentaire et a retenu trois types d'actions portant sur :

6.1. Les Activités Génératrices de Revenus (AGR)

A nos jours, 950 micro-projets d'un montant de 1 380 373 299 FCFA ont été financés au profit de 29 892 femmes dans les sept provinces d'intervention du PSAN. Le taux de remboursement moyen du crédit est supérieur à 90 %. 1 316 bénéficiaires ont été formées en techniques d'embouche, 1 146 en gestion, 59 en apiculture, 84 en techniques d'extraction d'huile, 27 en techniques de conservation des produits alimentaires, 45 en teinture, 30 en techniques de maraîchage, 5 en techniques de transformation de lait.

6.2. Les Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) et les micro-réalisations

51 infrastructures HIMO d'un montant de 1 090 384 762 FCFA ont été réalisées dans les provinces de la Gnagna, du Passoré, du Namentenga et du Soum. Ces réalisations ont permis de créer 2 580 emplois équivalents à 88 042 hommes/jour, de verser des salaires de 173 709 620 FCFA et de distribuer 500 tonnes de vivres PAM.

Des aménagements de bas-fonds d'une superficie totale de 497,5 ha et un financement PSAN de 38 917 500 FCFA ont été réalisés dans 27 villages des provinces de l'Oubritenga et du Kourwéogo.

7. Recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

Le plan d'appui institutionnel dont le financement est assuré par l'Union Européenne, le Danemark et les Pays-Bas permettra de redynamiser les services agricoles réorganisés.

Le Projet de Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes financé par la Banque Mondiale et le Gouvernement burkinabé d'un montant de 6,3 millions de dollars US devra démarrer durant le second trimestre de l'année 1999.

III – MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'URGENCE D'AIDE ALIMENTAIRE

La mauvaise pluviométrie de la campagne agricole 1997-1998 qui s'est soldée par un déficit céréalier de 160 000 tonnes environ a conduit le Gouvernement à lancer un appel à la communauté internationale pour la mobilisation de 76 000 tonnes de vivres en vue de couvrir les besoins de 800 000 personnes concernées.

Sur une annonce de 63 068 tonnes, 51 000 tonnes ont été effectivement mobilisées par près de 70 partenaires et mises à la disposition des bénéficiaires. Il faut noter le rôle de relais important que les banques de céréales ont joué dans l'exécution de ce programme ainsi que la contribution des aménagements hydro-agricoles (cultures de contre-saison) importantes à la mise en œuvre de ce programme.

IV – PERSPECTIVES

Le diagnostic approfondi du secteur de l'agriculture a permis d'élaborer la Stratégie Opérationnelle de Croissance Durable des Secteurs de l'Agriculture et de l'Élevage dont le Document d'Orientations Stratégiques d'ici l'Horizon 2010 a été adopté par le Gouvernement.

Le Plan Stratégique Opérationnel en cours d'adoption qui en est issu comprend cinq programmes opérationnels (fertilité des sols, sécurité alimentaire, modernisation de l'agriculture, appui aux producteurs et à leurs organisations, appui institutionnel au Ministère), et six filières (céréales, coton, oléagineux, légumineuses, niébé, fruits et légumes, tubercules) devrait servir désormais de cadre d'intervention unique pour les partenaires au développement. La dernière étape sera l'élaboration du Programme d'Investissements du Secteur Agricole (PISA).

Déjà, près de 33 milliards de FCFA ont été mobilisés auprès des partenaires au développement pour le financement d'un certain nombre de plans d'actions tels que :

- le Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural,
- le Plan d'Actions pour l'Émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles,
- le Plan d'Actions pour la Filière Riz et
- le Plan d'Appui Institutionnel.

Des études sur la compétitivité des filières de production, sur la facilitation du commerce et sur la revue des investissements publics agricoles qui a pour but de créer les conditions d'incitations favorables à l'investissement du secteur privé constituent des mesures d'accompagnement à ces différents plans d'actions et filières.

L'étude sur la typologie des exploitations agricoles qui a concerné 22 des 45 provinces et couvert 52 % du territoire a permis d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Opérationnel.

V - CONCLUSION

A l'étape actuelle de l'évolution de l'agriculture burkinabé, la décision prise par le Ministère de l'Agriculture d'élaborer sa politique de développement agricole se justifie pleinement. Cette politique aidera à avoir une vision claire et à long terme.

Le bilan fait de l'impact des actions proposées permet de conclure à leur pertinence et à leur efficacité. Si de tels résultats se consolident, le Burkina Faso sera placé dans de bonnes conditions pour satisfaire aux exigences du Développement Humain Durable.